



Rapport 2009

présenté à l'AIET
par la commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
PRESCRIPTIONS SUISSES DE PROTECTION INCENDIE AEAI.....	3
COMITÉ D'EXPERTS PPI (CPPI).....	3
COMPOSITION DU COMITÉ	3
QUESTIONS CONCERNANT L'APPLICATION.....	3
FAQ PUBLIÉES	4
ACTUALISATION DES PRESCRIPTIONS SUISSES DE PROTECTION INCENDIE AEAI	4
ACTIVITÉS DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION INCENDIE.....	4
CONFÉRENCE DE PROTECTION INCENDIE AEAI.....	4
WORKSHOP POUR LES RESPONSABLES DES AUTORITÉS CANTONALES DE PROTECTION INCENDIE	4
COURS POUR EXPERTS CANTONAUX ET COMMUNAUX EN PROTECTION INCENDIE AEAI	5
COURS DE PROTECTION INCENDIE CAS	5
EXAMEN ET CERTIFICATION DE SPÉCIALISTES EN PROTECTION INCENDIE	5
REMERCIEMENTS	5

Prescriptions suisses de protection incendie AEAI

En tant que commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie désignée par l'autorité intercantonale des entraves techniques au commerce AIET (art. 3ss AIETC), l'AEAI a à nouveau traité de nombreuses demandes relatives aux prescriptions suisses de protection incendie au cours de l'exercice sous revue.

Outre le mandat de répondre aux questions concernant les prescriptions suisses de protection incendie, l'AEAI a aussi pour tâche d'actualiser régulièrement ces dernières. C'est pourquoi elle envisage de présenter une version actualisée en 2015, c'est-à-dire 10 ans après l'entrée en vigueur des prescriptions actuelles. Le comité directeur de l'AEAI a approuvé un projet de révision correspondant. Des questionnaires ont au préalable été envoyés aux cantons en vue de connaître les expériences faites avec les prescriptions de protection incendie actuelles, de même que leurs souhaits et leurs demandes pour la révision. Les chefs des autorités cantonales de protection incendie ont examiné les résultats de cette enquête et ont défini les points à prendre en compte. La structure des prescriptions actuelles (norme, directives, notes explicatives, aides de travail) a fait ses preuves et doit être maintenue. L'état actuel de la technique et l'évolution de la normalisation européenne devront être pris en compte. Par ailleurs, il faudra veiller à une optimisation sur le plan économique tout en maintenant le niveau de sécurité actuel.

Comité d'experts PPI (CPPI)

Composition du comité

Le comité d'experts pour les prescriptions de protection incendie (CPPI) constitué par la commission technique pour la protection incendie (CTPI) a pour tâche de répondre de manière cohérente et fondée aux questions concernant les prescriptions suisses de protection incendie AEAI. En 2009, ce comité se composait des membres suivants:

Christoph Lienert	responsable de la division Prévention et intervention de l'Etablissement cantonal d'assurance de Berne et vice-président de la CTPI
Georg Hofer	responsable du projet «prescriptions de protection incendie, édition 2003», collaborateur du service de protection incendie de l'Etablissement cantonal d'assurance de Berne
Marcel Heimgartner	responsable de la police du feu cantonale de Schwyz
Thomas Keller	responsable adjoint de la police du feu cantonale de Zurich, membre de la CFO
Marco Lucchini	juriste, canton du Tessin, membre de la CTPI
Marco Sgier	responsable de la police du feu cantonale des Grisons, membre de la CTC et de la CFO
René Stüdle	secrétaire, AEAI

Questions concernant l'application

La possibilité de poser des questions sur l'application des prescriptions suisses de protection incendie AEAI par le canal «ppionline» a rencontré un vif succès. Le secrétariat de l'AEAI a reçu 165 demandes. Les spécialistes de l'AEAI ont pu répondre directement à 129 d'entre elles; les 36 autres ont été soumises au comité d'experts, qui les a examinées en quatre séances avec le résultat suivant:

13 réponses ont été publiées sous la rubrique FAQ.

23 réponses ont été transmises directement aux requérants (sans publication).

-- corrections ont été apportées (fautes évidentes qui ont été corrigées dans les «ppionline»).

Le tableau ci-après indique le nombre de questions publiées pour chaque domaine:

FAQ publiées

Domaine concerné	Nombre de FAQ
Norme de protection incendie	4
Directives de protection incendie:	
- Utilisation de matériaux de construction combustibles	1
- Distances de sécurité – compartiments coupe-feu	1
- Voies d'évacuation et de sauvetage	1
- Signalisation des voies d'évacuation et de sauvetage	1
- Installations d'extraction de fumée et de chaleur	1
- Installations thermiques	1
- Liquides inflammables	1
Notes explicatives de protection incendie:	
- Cheminées de salon	1
- Scènes	1
Nombre total de FAQ publiées	13
Nombre de demandes concernant les documents légaux	11

La répartition des réponses directes en fonction du domaine concerné est pratiquement la même que celle des FAQ publiées.

Actualisation des prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Aucune modification n'a été faite et aucun complément n'a été apporté aux prescriptions suisses de protection incendie AEAI au cours de l'année écoulée.

Activités de formation dans le domaine de la protection incendie

Le développement du domaine de la formation s'est poursuivi en 2009. Le nombre de personnes qui se présentent aux examens de l'AEAI a augmenté et la demande de formation dans le domaine de la protection incendie s'accroît constamment.

Conférence de protection incendie AEAI

Pendant l'année sous revue, l'AEAI a organisé une conférence publique de protection incendie sur le thème «Nouveautés dans les prescriptions de protection incendie». Cette manifestation a réuni 300 participants répartis sur deux jours.

Par ailleurs, une conférence sur la protection contre la foudre a été organisée pour la première fois en collaboration avec Electrosuisse, avec comme objectif la mise à jour des connaissances dans ce domaine. Environ 200 personnes y ont participé.

Workshop pour les responsables des autorités cantonales de protection incendie

En 2009, un second workshop a été organisé pour les responsables des autorités cantonales de protection incendie. Il était cette fois-ci consacré à la révision des prescriptions de protection incendie.

Cours pour experts cantonaux et communaux en protection incendie AEAI

Le cours en langue allemande pour «experts cantonaux en protection incendie AEAI» avec 23 participants s'est achevé en 2009. Par ailleurs, un cours de 7 jours en langue allemande pour «experts communaux en protection incendie AEAI» a eu lieu avec 30 participants.

Cours de protection incendie CAS

En 2009, la Haute école de Lucerne a élaboré un concept de formation pour un CAS en protection incendie et l'a présenté à l'AEAI. Etant donné que seule une formation complète et interdisciplinaire en protection incendie est susceptible de garantir la sécurité exigée et qu'il n'existe actuellement pas de formation de ce genre, la commission pour la formation (CFO) a décidé de soutenir l'élaboration du cours de protection incendie CAS. Le premier cours en langue allemande démarrera en mai 2010.

Examen et certification de spécialistes en protection incendie

En 2009, de nombreux examens ont eu lieu dans le domaine de la protection incendie. Sur la base des résultats obtenus à ces examens, les certificats AEAI suivants ont pu être remis aux candidats:

Experts cantonaux en protection incendie AEAI	23
Experts communaux en protection incendie AEAI	60
Spécialistes en installations de détection d'incendie AEAI	40
Spécialistes en installations d'extinction à eau AEAI	39
Spécialistes en installations de protection contre la foudre AEAI	82
Chargés de sécurité dans le domaine de la protection incendie AEAI	46

109 certificats ont en outre été prolongés.

Remerciements

La commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie remercie ses partenaires des services fédéraux, des associations professionnelles et des autorités cantonales de protection incendie, ainsi que l'AIET de leur collaboration ouverte et constructive en 2009.

Notre reconnaissance va également aux présidents et aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'AEAI, pour le travail qu'ils ont accompli en faveur de la commission d'experts suisse des prescriptions de protection incendie.

Berne, avril 2010



Bernhard Fröhlich, président



Peter W. Schneider, directeur

Editeur

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI

Bundesgasse 20, case postale 8576

3001 Berne

Tél. +41 (0)31 320 22 22

Fax +41 (0)31 320 22 99

mail@vkf.ch

www.vkf.ch